

La CSMF exige un moratoire sur l'IPA



Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de santé de 2016, des textes réglementaires définissant l'exercice de l'Infirmier en Pratique Avancée (IPA) sont en cours d'élaboration, mais... sans les médecins. Aussi, la CSMF, après avoir dénoncée une « *pseudo-concertation débutée il y a un an et demi sans les syndicats médicaux* », appelle « *à revoir en profondeur ces projets de textes avec l'ensemble des acteurs concernés* ».

Pour la confédération, « *la mise en place de pratiques avancées pour les infirmiers doit être construite dans le cadre d'un protocole qui détermine la place et les actions de chacun, gage de pertinence et de qualité du parcours* ». La CSMF insiste : « *Le médecin doit rester le chef d'orchestre de la prise en charge du patient, du diagnostic à la mise en place d'une thérapeutique* ».

« *Consciente que les métiers doivent évoluer, afin de mieux répondre aux besoins croissants de la population* », la centrale syndicale souligne que « *l'absence initiale de concertation sur ce dossier est au final contre-productif et dangereux* » et demande au ministère de la Santé un moratoire sur ce projet de décret « *afin de mener une vraie concertation avec l'ensemble des acteurs* ».